

## **Proposition de communication pour les premières journées d'études de la SOFPHIED (15 et 16 juin 2007 à Paris)**

Monjo Roger  
MCF sciences de l'éducation  
CERFEE – Montpellier3

### **L'égalité des chances : relativisme ou conflit d'interprétations ?**

Certains sociologues ont avancé l'idée selon laquelle le consensus normatif qui s'était construit autour de l'école, au cours des Trente Glorieuses, à partir du projet de *l'égalité de chances* s'est ensuite défait, pour céder la place à un relativisme des principes de justice auxquels les acteurs du système éducatif se réfèrent pour penser sa légitimité. La « guerre des dieux » de M. Weber, les « sphères de justice » de M. Walzer et, plus explicitement, les « économies de la grandeur » de L. Boltanski et L. Thévenot ont été mobilisées pour étayer cette argumentation (J-L. Dérout, 1992).

Pourtant, la référence à l'égalité des chances reste aujourd'hui prégnante, non seulement au sein de l'opinion publique et dans le discours politique, mais aussi dans le champ de la recherche, y compris chez des auteurs qui avaient auparavant apporté une contribution décisive à la critique idéologique de cette notion. Même si cette référence adopte alors le mode euphémisé de la « fiction nécessaire » et s'accompagne d'une volonté de l'encadrer – à partir d'une problématisation de l'idéologie méritocratique à laquelle on l'associe traditionnellement - par des principes de justice complémentaires, aptes à en atténuer les effets pervers (F. Dubet, 2004 ; M. Duru-Bellat, 2006).

En réalité, l'idéologie de l'égalité des chances a longtemps fait - et fait encore - l'objet d'une double critique : une critique de « gauche », qui dénonce l'introduction d'une dimension probabiliste, voire hasardeuse, dans l'exigence égalitaire et, à l'inverse, une critique de « droite » qui souligne l'irréalisme et les effets négatifs de cette même revendication égalitaire dès lors qu'elle porte au-delà de la sphère limitée des droits formels. Une double critique « croisée » donc qui a pu avoir, paradoxalement, un effet de renforcement, surtout dans un contexte marqué par la montée en puissance de la fonction certificative du système d'enseignement et l'exacerbation des comportements stratégiques et consuméristes dans l'espace scolaire. De telle sorte que, contrairement au diagnostic évoqué précédemment, un large consensus semble toujours à l'œuvre aujourd'hui pour célébrer dans "l'égalité des chances" l'une des grandes valeurs que nous a léguées la tradition républicaine, voire la valeur républicaine par excellence. Mais, on peut aussi s'interroger, au vu de la diversité des critiques qu'on vient d'évoquer, sur la consistance normative de ce consensus et se demander s'il va véritablement au-delà d'un accord sur la valeur incantatoire d'un mot d'ordre ou d'un slogan. De telle sorte que la sortie du consensus des années 60 traduirait moins l'abandon d'un principe central au profit du relativisme de principes concurrents que la montée en puissance d'un conflit d'interprétations à propos d'un principe dont l'importance n'est pas remise en cause.

Une clarification conceptuelle semble donc nécessaire, qui fera principalement appel aux ressources de la philosophie politique contemporaine. En référence à la spécificité du contexte français en matière de réflexion sur les principes de justice recevables, cette entreprise de clarification prend initialement la forme de la question suivante : l'égalité des chances est-elle une valeur républicaine ou une valeur libérale? Dès lors qu'on adopte la perspective d'une reconstruction historique, même sommaire et idéal-typique des usages de ce concept, on peut anticiper le caractère nuancé et complexe de la réponse. Mais on peut, du même coup, espérer y trouver un moyen d'éclairer les enjeux sous-jacents au conflit d'interprétations en cours.

## Références bibliographiques

- Apel K-O. (1996), "La portée éthique du sport du point de vue de l'éthique de la discussion", in *Discussion et responsabilité 1*, Cerf.
- Comprendre (2003), « Les inégalités », sous la direction de J-P. Fitoussi et P. Savidan, n° 4, PUF.
- Crahay M. (2000), *L'école peut-elle être juste et efficace?*, De Boeck Université.
- Déroutet J-L. (1992), *École et justice*, Métailié.
- Dubet F. (2004), *L'école des chances*, Seuil.
- Duru-Bellat M. (2006), *L'inflation scolaire*, Seuil.
- Koubi G. et Guglielmi G-J. (2000), *L'égalité des chances*, éditions la découverte, collection "Recherches".
- Kymlicka W. (1999), *Les théories de la justice : une introduction*, La Découverte.
- Meuret D. (1999), "Rawls, l'éducation et l'égalité des chances" in Meuret D. (dir.), *La justice du système éducatif*, De Boeck-Université.
- Rawls J. (1997), *Théorie de la justice*, Seuil, collection "Points".
- Renaut A. (2005), *Qu'est-ce qu'une politique juste?*, Grasset - Le livre de poche.
- Sen A. (2000), "Égalité de quoi?", In *Repenser l'inégalité*, Seuil.
- Spitz J-F. (2005), *Le moment républicain en France*, Gallimard.
- Spitz J-F. (2000), *L'amour de l'égalité*, Vrin/EHESS.
- Van Paris P. (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Seuil.
- Wuhl S. (2002), *L'égalité. Nouveaux débats*, PUF.